

**Arrêté n° 2017-225/GNC du 17 janvier 2017**  
**établissant la liste des missions religieuses ou associations dont l'objet est culturel**  
**éligibles aux dispositions du mécénat (article Lp 136-3 du code des impôts)**

*Intitulé modifié par l'arrêté n°2020-63/GNC du 14 janvier 2020 - Art. 1<sup>er</sup>*

Historique :

Créé par :	Arrêté n° 2017-225/GNC du 17 janvier 2017 établissant la liste des associations culturelles éligibles aux dispositions du mécénat (article Lp 136-3 du code des impôts).	JONC du 26 janvier 2017 Page 1752
Modifié par :	Arrêté n° 2020-63/GNC du 14 janvier 2020 modifiant l'arrêté n° 2017-225/GNC du 17 janvier 2017 établissant la liste des associations culturelles éligibles aux dispositions du mécénat (article Lp 136-3 du code des impôts de Nouvelle-Calédonie).	JONC du 23 janvier 2020 Page 1270
Modifié par :	Arrêté n° 2023-3357/GNC du 22 novembre 2023 complétant l'arrêté modifié n° 2017-225/GNC du 17 janvier 2017 établissant la liste des associations culturelles éligibles aux dispositions du mécénat (article Lp 136-3 du code des impôts de Nouvelle-Calédonie).	JONC du 30 novembre 2023 Page 24494
Modifié par :	Arrêté n° AG-2026-DSF-0298 du 15 avril 2026 complétant l'arrêté modifié n° 2017-225/GNC du 17 janvier 2017 établissant la liste des associations culturelles éligibles aux dispositions du mécénat (article Lp 136-3 du code des impôts de Nouvelle-Calédonie)	JONC du 17 avril 2026 Page 9411

**Article 1<sup>er</sup>**

*Modifié par l'arrêté n°2020-63/GNC du 14 janvier 2020 - Art. 2*

Les associations culturelles éligibles aux dispositions du mécénat conformément à l'article Lp 136-3 du code des impôts sont exclusivement celles qui ont pour objet l'exercice public d'un culte, c'est-à-dire la célébration de cérémonies organisées en vue de l'accomplissement, par des personnes réunies par une même croyance religieuse, de certains rites ou de certaines pratiques.

Pour être éligibles, ces associations doivent mener des activités en relation avec l'exercice d'un culte. En outre, les réunions et la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à l'association culturelle ou mis à sa disposition sont ouvertes sans discrimination au public.

Les activités des associations culturelles éligibles (cérémonies, processions et autres manifestations extérieures) doivent se dérouler dans le respect de l'ordre public et des libertés fondamentales.

**Article 2**

*Remplacé par l'arrêté n°2020-63/GNC du 14 janvier 2020 - Art. 3*

*Modifié par l'arrêté n°2023-3357/GNC du 14 janvier 2020 - Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n° AG-2026-DSF-0298 du 15 avril 2026 - Art. 1<sup>er</sup>*

Les associations définies à l'article 1<sup>er</sup> sont :

*Arrêté n° 2017-225/GNC du 17 janvier 2017*

*Mise à jour le 15/04/2026*

- Alliance scolaire de l'église évangélique - ASEE
- Archidiocèse de Nouméa
- Assemblée de dieu de Bourail – église évangélique de pentecôte ;
- Assemblée de dieu de Bourail – église évangélique de pentecôte
- Assemblée de dieu de Drehu – église évangélique de pentecôte
- Assemblée de dieu de La Foa – église évangélique de pentecôte
- Assemblée de dieu de Paita – église évangélique de pentecôte
- Assemblée de dieu de Mont Dore – église évangélique de pentecôte
- Assemblée de dieu de Nouméa – église évangélique de pentecôte (ADDN-EEP)
- Assemblée de dieu de Nouvelle-Calédonie – église de la chambre haute
- Assemblée de dieu du Grand Nouméa – église évangélique de pentecôte
- Assemblée de dieu – Jésus est seigneur
- Assemblée spirituelle nationale des Baha'is de Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté
- Association de l'église apostolique de NC
- Association des groupes des jeunes protestants de l'église évangélique en NC et aux îles Loyauté – section Nouméa sud
- Association des jeunes chrétiens de l'église protestante de Païta
- Association du mouvement des femmes de l'église évangélique protestante en Nouvelle-Calédonie et aux îles Loyauté
- Association église de la grâce (Foursquare)
- Association église libre protestante de Bouirou
- Association paroissiale de l'église du christ-roi
- Comité protestant du Mont Mou et de Païta de l'Eglise évangélique en Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté
- Communauté des béatitudes
- Communauté du Christ de Nouvelle-Calédonie
- Communauté messianique de Nouvelle-Calédonie kanak nodeg « église du Shabbat »
- Congrégation des sœurs missionnaires de la Société de Marie en Nouvelle-Calédonie – Province d'Océanie
- Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours

- Eglise de Koutio, Dumbéa, Nouvelle-Calédonie
- Eglise de l'essentiel dite assemblée de dieu de Païta
- Eglise du Grand Nouméa
- Eglise Emmanuel communauté Foursquare Nouvelle-Calédonie
- Eglise évangélique d'Antioche
- Eglise évangélique de Nouvelle-Calédonie
- Eglise évangélique en Kanaky – Paroisse de Montravel – quartier de Rivière Salée
- Eglise évangélique en langue de Wallis et Futuna
- Eglise évangélique « nouvelle vie »
- Eglise évangélique « les flambeaux »
- Eglise missionnaire agape « EMA »
- Eglise néo-apostolique en Nouvelle-Calédonie
- Eglise pentecôtiste unie en Nouvelle-Calédonie et centre évangéliques « le phare »
- Eglise Philadelphie
- Eglise protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie
- Eglise protestante du vieux temple
- Eglise sans frontières Fijian assemblies of god
- Famille missionnaire Donum Dei de Nouvelle-Calédonie
- Fédération de l'enseignement libre protestant de la Nouvelle-Calédonie (FELP)
- Frères du Sacré Cœur – Province d'Océanie
- Institut des frères des écoles chrétiennes en Nouvelle-Calédonie
- L'église anglican de la Nouvelle-Calédonie (EANC)
- L'église de la mission presbytérienne de Vanuatu en Nouvelle-Calédonie
- L'église de Siloe des assemblées de Dieu Vanuatais de la Nouvelle-Calédonie
- Les petites filles de Marie
- Les témoins de Jéhovah
- Mission de Nouvelle-Calédonie du district de Nouvelle-Zélande de la fraternité sacerdotale Saint Pie X
- Mission des églises adventistes du septième jour - mouvement de réforme NC

- Mission religieuse de l’enseignement catholique
- Pacific fire, fédération de l’église foursquare en Nouvelle-Calédonie et dépendances
- Paroisse du Mont des Oliviers de Nouméa – église évangélique libre de Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté
- Paroisse de Païta – Eglise évangélique libre de Nouvelle-Calédonie
- Petites sœurs des pauvres
- Société civile de Saint-Louis SCSL (Archevêché – Archidiocèse de Nouméa)
- Société de Marie en Nouvelle-Calédonie
- Universal life church (Eglise de la vie universelle de Nouvelle-Calédonie)
- Association culturelle israélite de Nouvelle-Calédonie (ACINC) ;
- Eglise évangélique libre de Nouvelle-Calédonie (EELNC) ;
- Freedom Centre Nouvelle-Calédonie – votre église locale ;
- Direction diocésaine de l’école catholique en Nouvelle-Calédonie (DDEC) ;
- Etudiants de la Bible de l’Anse-Vata ;
- Etudiants de la Bible de Bourail ;
- Etudiants de la Bible de Koumac ;
- Etudiants de la Bible des Iles loyauté ;
- Etudiants de la Bible de Magenta ;
- Etudiants de la Bible du Mont-Dore ;
- Etudiants de la Bible de Normandie ;
- Etudiants de la Bible de Païta ;
- Etudiants de la Bible de Poindimié ;
- Etudiants de la Bible de Pouembout.
- Assemblée de Dieu de Poindimié
- Assemblée de Dieu de Touho
- Fraternité sacerdotale Saint-Pie X - Section Nouvelle-Calédonie (FSSPX - NC) (anciennement dénommée Mission de Nouvelle-Calédonie du district de Nouvelle-Zélande de la fraternité sacerdotale de Saint Pie X)
- Hnaizianu Alliance scolaire

### **Article 3**

Le reçu au titre des dons versés à certains organismes d'intérêt général figurant à l'annexe 1 de l'arrêté n° 2010-2161/GNC du 15 juin 2010 pris pour application des dispositions relatives au mécénat est remplacé par l'annexe 1 du présent arrêté.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.